

Engagements des locataires

- Le bail signé entre l'élève et l'association est conclu pour une durée ferme de **9 mois** : du 01/09/2025 au 31/05/2026. Sauf démission de l'IRA, il n'est pas possible de le résilier avant le 31 mai. Le jour de la remise des clés votre présence est obligatoire.
- Ce jour-là, il vous sera demandé un chèque de caution représentant un mois de loyer hors charges (soit environ 250 €) qui ne sera pas encaissé.
- Il vous sera demandé également un chèque de frais de dossier d'un montant de 120 € qui sera encaissé en septembre.
- Les loyers font l'objet d'un prélèvement automatique le 5 du mois suivant votre entrée dans les lieux.
- Vous devrez fournir un RIB ainsi qu'une attestation d'assurance.
- Vous avez également la possibilité de constituer un dossier APL.
- Il est demandé de rendre le logement en état de propreté (sols, fenêtres, cuisine, salle de bain...).
- Il est important de veiller à la tranquillité des colocataires en évitant toute nuisance sonore.

CONTACTS UTILES

Pour tout problème dans votre logement contactez le gardien de l'immeuble :
Monsieur N'DOYE
06 74 83 22 93

Pour toute question relative aux APL contactez la CAF du Rhône au 0 810 25 69 80.

Pour toute autre question contactez à l'IRA :
Frédérique
BEAUSSART
04 72 82 17 02
ou
Isabelle NEGRELLO
04 72 82 17 23



LOGIRAL



L'association pour le logement
des élèves de l'IRA de Lyon



Les missions de l'association

L'objet social de l'association est de prendre en location des appartements semi-meublés pour les sous-louer aux élèves de l'IRA de Lyon pendant leur scolarité.

Ainsi, grâce à l'association, les élèves peuvent bénéficier toute l'année d'un logement à proximité de l'Institut pour un loyer modéré, environ 400 €/mois toutes charges comprises (chauffage, eau chaude, eau froide), seul l'électricité reste à la charge du locataire.

La composition du bureau et le fonctionnement

LOGIRAL est une association à but non lucratif créée en 2005.

Sont membres de droit :

- les représentants des élèves au conseil d'administration pendant leur mandat et les douze mois suivants,
- le représentant des anciens élèves au conseil d'administration
- quatre agents du personnel de l'IRA.

L'association est présidée par une ancienne élève (Claire VIEILLY depuis 2020) et administrée par un bureau composé du vice-président, du trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un secrétaire.

L'association se réunit une fois par an en juillet pour son assemblée générale.

Les logements du «46»



Ainsi dénommés car ils sont situés au 46, boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne à 5 minutes à pied de l'IRA.

Il s'agit de logements de type I bis semi-meublés (studio d'environ 27 m² avec cuisine séparée, salle de bains et WC).

Les logements sont livrés avec :

- des plaques électriques
- un réfrigérateur
- une petite table
- deux chaises
- un lit simple (sans matelas pour des raisons d'hygiène). Taille lit : 90 cm x 190 cm
- un grand bureau
- une étagère et un chevet

Commerces à proximité de l'immeuble (superette, boulangerie, pharmacie, poste, presse, etc.).

LES + :

Possibilité d'abonnement wi-fi Internet + téléphone (20 € mensuels)

LAVERIE accessible au rez-de-chaussée de l'immeuble.



Pièce principale



Pièce principale - Coin nuit



Cuisine séparée